

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 024-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.49

Déposée le : 08.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schilt (Utzigen, UDC) (porte-parole)
Alberucci (Ostermundigen, pvl)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 11.03.2021

N° d'ACE : 1046/2021 du 8 septembre 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Accorde-t-on assez d'attention à la production de charbon végétal ?

Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique de la Confédération et du canton, il convient de vérifier et de promouvoir tous les moyens disponibles. Parmi ceux-ci figure le charbon végétal, sur lequel le canton ne communique et ne se prononce que très peu voire pas du tout.

Utilisé sur le long terme, le charbon végétal améliore la structure des sols des surfaces agricoles. D'une part, il augmente la capacité de stockage de l'eau et des fertilisants et d'autre part, il favorise la ventilation des sols et augmente ainsi leur qualité. Pour un épandage directement après sa production, le charbon végétal doit d'abord être enrichi en éléments nutritifs naturels.

En outre, la fabrication de charbon végétal génère de la chaleur, qui peut être injectée aux réseaux de chaleur à distance. En particulier, l'excédent de bois-énergie et les déchets des quartiers d'habitation peuvent être valorisés par ce biais. Les matières premières et la technologie sont là ; le canton de Berne pourrait donc montrer l'exemple.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif connaît-il le potentiel du charbon végétal ?
2. Le Conseil-exécutif encourage-t-il la construction d'installations de pyrolyse ?
3. Quelle est la priorité du charbon actif et des installations de pyrolyse pour le Conseil-exécutif dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique ?
4. Comment le Conseil-exécutif a-t-il l'intention de soutenir ce type d'énergie renouvelable encore méconnu ?

Motivation de l'urgence : il n'est jamais trop tôt pour envisager et promouvoir le champ des possibles en lien avec la stratégie énergétique. Le charbon végétal devrait être considéré à sa juste valeur.

Réponse du Conseil-exécutif

La production de charbon végétal par pyrolyse est un procédé très ancien ; le charbon de bois ou végétal est utilisé depuis des siècles pour augmenter la qualité de certains sols (par ex. la « Terra preta » dans la région amazonienne). De nos jours, ce procédé est également utilisé pour des projets de permaculture. Le potentiel du charbon végétal et les risques qu'il implique pour la protection du climat, l'agriculture, les sols et l'environnement en général font depuis longtemps l'objet de recherches au niveau international et sont de plus en plus discutés en Suisse.

En ce qui concerne les différentes questions :

1. Le Conseil-exécutif partage les conclusions d'une étude récente d'Agroscope réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), « Pflanzenkohle in der Landwirtschaft: Hintergründe zur Düngertilassung und Potentialabklärung für die Schaffung von Kohlenstoff-Senken » (Schmidt H.-P. et al., 2021, Agroscope Science 112, 2021, 1-71 ; en allemand), selon laquelle la production et l'utilisation de charbon végétal en Suisse pourrait être utile du point de vue de la protection du climat (diminution des émissions de gaz à effet de serre par la fixation du carbone), mais également en vue de réduire la lixiviation des nitrates ainsi que de limiter l'érosion (amélioration de la capacité d'absorption d'eau de certains sols).
Il est toutefois important de respecter certaines conditions lors de la production de charbon végétal, en particulier de veiller à ne pas recourir à des matières premières qui pourraient avoir un effet plus important (sur le climat) dans d'autres utilisations, notamment au bois de haute qualité. Il convient aussi de s'assurer de ne pas libérer ou introduire dans le sol des polluants tels que des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
2. Au printemps 2021, les services cantonaux compétents (OAN, OEE, OED et OEC) ont rendu un avis positif au sujet d'une demande préalable pour la construction d'un « Réseau de pyrolyse dans le Seeland ». L'OFAG examine actuellement la possibilité de soutenir l'étude préliminaire en vue d'un « Projet de développement régional (PDR) » (décision prévue pour le mois de septembre).
3. De l'avis du Conseil-exécutif, il serait prématuré d'évaluer quantitativement le potentiel des installations de pyrolyse et de le comparer à d'autres mesures pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique cantonale. Il est cependant incontesté que le charbon végétal peut contribuer à atteindre lesdits objectifs, en particulier celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Berne. Dans le rapport sur l'« Initiative parlementaire pour la protection du climat » (nouvel article sur le climat dans la Constitution cantonale), il est ainsi mentionné dans la partie consacrée aux mesures qu'il convient de créer des mesures incitatives destinées aux techniques de préparation du sol qui favorisent les puits de carbone. Le charbon végétal issu de pyrolyse pourrait jouer un rôle majeur à cet effet, car ce type de charbon reste très stable pendant de longues périodes et constitue ainsi une option précieuse parmi les systèmes de captation et de séquestration du carbone à disposition (*carbon capture and storage, CCS*).
4. Dans le cadre de la demande préalable susmentionnée, les services cantonaux mandatés ont relevé qu'en ce qui concerne la production et l'utilisation de charbon végétal, certaines questions doivent encore être clarifiées en acquérant davantage d'expérience avant de lancer de grands projets pour mettre ce produit à disposition en vue d'une pratique agricole de grande ampleur. Des projets pilotes en la matière sont actuellement en cours dans différentes régions de la Suisse, et il est important que les expériences faites dans ce cadre nourrissent les discussions ultérieures menées aussi bien au niveau national que cantonal, afin de pouvoir valoriser de manière optimale le potentiel écologique et économique de la production végétale tout en minimisant les risques encourus.

Sur la base des expériences faites dans le cadre du projet susmentionné concernant le Seeland et d'autres à venir, le Conseil-exécutif déterminera ces prochaines années de quelle manière et dans quelle mesure il entend soutenir la production et l'utilisation durables de charbon végétal.

Destinataire

– Grand Conseil